

École Alternative



ATELIER



**Commission
scolaire
de Montréal**

Processus d'admission et procédure d'inscription

Puisque l'école Atelier est une école alternative avec un projet éducatif unique, le comité d'admission, formé de parents, d'enseignants et de la direction, établit des critères qui permettent aux parents de faire un choix éclairé et engagé pour leur(s) enfant(s). Lorsque les parents remplissent ces conditions, le comité étudie chaque demande d'admission et communique sa décision aux parents au plus tard la semaine du mois de janvier qui précède la période officielle d'inscriptions des écoles de quartier de la CSDM ou s'il reste des places, à la fin du mois de mai pour toutes les autres demandes reçues entre les mois de février et de mai.

Critères d'admission

Les parents intéressés à inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Atelier doivent :

- assister aux 2 soirées d'information obligatoires qui se tiennent généralement dans la deuxième moitié du mois de novembre, suite à la journée portes ouvertes du début du mois de novembre;
- visiter pendant au moins une heure une classe en action pendant le mois de décembre ou entre les mois de février et mai;
- remplir le questionnaire remis lors de la deuxième soirée d'information ou après une séance d'information particulière.

Note Bene : *Les fratries sont priorisées.*

Si la demande d'inscription se fait après les deux soirées d'information du mois de novembre, les parents devront alors assister à d'autres séances d'information, organisées selon les besoins par le comité engagement et formation;

Plus un enfant est âgé, plus son intégration à l'école Atelier sera ardue. Ainsi, les inscriptions pour les élèves de 3^e année et plus ne sont pas acceptées, sauf exception, et ce, suite à une analyse approfondie du dossier et à une visite de l'élève en classe.

Si les demandes d'admission acceptées par le comité sont plus nombreuses que le nombre de places disponibles, une pige est effectuée par le comité d'admission.



Procédure d'inscription

Aucun nouvel élève ne peut intégrer l'école Atelier en cours d'année scolaire.

L'école Atelier n'est pas une école de quartier et n'est pas associée à un territoire donné. Toutefois, les parents des enfants domiciliés sur le territoire d'une commission scolaire autre que la Commission scolaire de Montréal doivent faire une demande extraterritoriale à leur commission scolaire d'origine. C'est cette dernière qui communique avec la CSDM pour dire si la demande est acceptée ou refusée.

Chaque année, les parents intéressés par notre projet éducatif peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à compter de la journée des portes ouvertes (début novembre) pour l'année scolaire suivante.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez fournir à la secrétaire les documents suivants :

- La fiche d'inscription de la CSDM dûment remplie
- L'original du certificat de naissance
- Les papiers d'immigration pour les enfants nés hors Québec

Document élaboré par le comité d'admission de l'école Atelier le 29 octobre 2013

